

VINCENT MONTEIL

## *Les minorités musulmanes et le pouvoir*

Le mot « minorité » fait presque toujours penser à « mise à l'écart » ou même à « répression ». C'est loin d'être toujours vrai — dans le monde musulman comme ailleurs. Et d'abord, parce qu'il faut venir à bout de préjugés tenaces, d'informations erronées ou tendancieuses (sciemment ou non), du bourrage de crâne dont la presse, la radio, la télévision sont responsables. Le problème de la « liberté d'expression » n'est certes pas en cause, en France tout au moins — où n'importe quel journaliste, usant de son droit à la parole, écrit ou raconte n'importe quoi sur n'importe quel sujet. Comme s'il suffisait d'avoir la « carte professionnelle » pour trancher à tort et à travers ! L'exemple de l'Iran est éloquent à cet égard. Si l'expression de la pensée n'est pas libre, c'est bien plutôt en raison du droit régalien que tout « patron » s'arroge de ne publier que ce qui lui plaît et de refuser tout point de vue contraire, même s'il s'agit d'éclairer l'opinion dans un domaine mal connu ou contesté. C'est ainsi que l'interminable débat sur « les droits de l'homme » n'avancera pas d'un pouce tant qu'on fera silence sur tel État « tabou » où ces droits sont régulièrement bafoués.

Autre remarque : une minorité religieuse peut être, en même temps, une minorité ethnique. C'est le cas des Kurdes de confession sunnite (musulmane massivement majoritaire dans le monde) et de langue appartenant à la famille iranienne (mais différente du persan) dans l'Iran où la secte shî'ite est religion d'État et le persan langue officielle et nationale. D'autre part, on sait qu'en Syrie — sunnite à 75 % — tous les rouages du pouvoir civil et militaire sont aux mains des 'Alawites, c'est-à-dire d'une secte shî'ite extrémiste, initia-

tique et syncrétiste, qui ne représente que 11 % de la population totale de la République. Mais c'est là l'exception. Quatre exemples, pris dans le monde musulman contemporain, montrent la diversité des actions et réactions entre minorité musulmane et pouvoir tenu par des « infidèles ». Il s'agit, selon les cas, de coexistence pacifique (Afrique noire), de compromis (Union soviétique), d'affrontement armé (Philippines) ou de discrimination répressive (Israël).

#### L'AFRIQUE NOIRE : COEXISTENCE PACIFIQUE

Plus de 300 millions d'hommes vivent au sud du Sahara. Faute de statistiques récentes et sérieuses, on ne peut qu'estimer à 90 millions environ le nombre de musulmans, ce qui représenterait moins du tiers du total. On est loin des 50 % souvent avancés à la légère. Il s'agit donc d'une forte minorité par rapport aux chrétiens (en nombre sensiblement équivalent, ou peut-être inférieur) et aux « païens » (de *paganus*, « paysan »). Ceux-ci, naguère appelés « fétichistes » (terme à rejeter comme ambigu et inadéquat), puis « animistes », sont, en réalité, les adeptes des religions traditionnelles du terroir, fondées sur des croyances diffuses exprimées par la « transe » et qui ne sont constituées en édifice cohérent que chez de rares initiés généralement âgés et, par suite, en voie de disparition. Comme le dit si bien Amadou Hampâté Bâ, le sage peul de Bamako : « En Afrique, chaque fois qu'un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »

Non seulement il faut se garder de tout « esprit de compétition » religieuse, « aussi absurde que déplacé » (1), mais encore doit-on tenir compte des considérations politiques qui ne sont jamais absentes des évaluations numériques. C'est ainsi qu'on peut lire un peu partout que la fédération du Nigeria est forte de 80 millions d'âmes, dont la moitié de musulmans. Mais personne n'en sait rien et les pourcentages du « recensement » de novembre 1963 restent contestables et contestés (2). De même, l'Eglise copte au pouvoir redoute de faire apparaître l'importance de la « minorité » musulmane en Ethiopie, qui pourrait être de 40 %, contre 45 % de chrétiens (3). Mais ce ne sont là que conjectures. Ce que l'on connaît davantage, c'est la progression constante de l'Islâm, aux dépens des païens et parfois des

(1) *Les musulmans en Afrique*, par le P. Joseph CUOQ, Paris, Larose, 1975, p. 9.

(2) Voir I. I. EKAMEN, *The 1963 Nigerian census. A critical appraisal*, Benin City, 1972.

(3) CUOQ (1975), p. 375.

chrétiens. De la sorte, dans un avenir relativement proche, il est possible que les minorités musulmanes en Afrique noire deviennent majoritaires. En attendant, elles ne semblent pas opprimées, en dépit de certaines apparences. L'Erythrée, annexée *de facto*, mène une guerre de libération nationale conduite par deux « fronts » où les chrétiens et les musulmans sont à égalité. L'Ogaden occupé par l'Ethiopie est musulman, mais doublement minoritaire, puisque d'ethnie somalie et terre « irrédente ». Le tribalisme joue, d'ailleurs, un rôle non négligeable, comme en Ouganda, où le groupe ethnique musulman minoritaire (6 % de la population totale) d'Idi Amin Dada a gardé longtemps le pouvoir, jusqu'à l'intervention militaire tanzanienne, en 1979.

L'une des caractéristiques de la situation des minorités musulmanes en Afrique noire est leur coexistence pacifique avec les autres communautés religieuses. Il est fréquent de trouver des familles où, sur un fond païen, se superposent des convertis au christianisme ou à l'Islâm. Tel évêque catholique a des frères restés musulmans, tel chef d'Etat catholique a des sœurs devenues musulmanes par leur mariage. Les grandes villes sont des creusets où se fondent les communautés religieuses. C'est le cas de trois des métropoles du Nigeria : Kano, la grande cité du Nord, largement musulmane, Ibadan, le *big village yoruba*, à 70 % musulman, atteignent ou dépassent chacune le million d'habitants, tandis que Lagos, la capitale fédérale (3,5 millions d'âmes), est sans doute aux deux tiers musulmane. Il faut surtout remarquer que, même là où l'Islâm est minoritaire, il constitue un pôle d'attraction presque toujours plus fort que le christianisme, pour différentes raisons concordantes. D'abord, en raison de la simplicité ou plutôt du dépouillement de son credo, de l'absence de mystères et de sacrements, de la cohésion des fidèles — face aux divisions des Eglises réformées. Ensuite, parce que la conversion à l'Islâm n'entraîne pas, pour le païen polygame, de rupture brutale avec la structure familiale. D'autre part, l'Afrique noire n'échappe pas au renouveau que connaît ailleurs l'Islâm et dont l'Iran offre le plus saisissant exemple. Plus que jamais, le dernier monothéisme révélé est considéré, par les Africains, comme leur religion « nationale », en opposition avec le christianisme, tenu pour une importation étrangère, véhicule de « valeurs » imposées et liée trop longtemps au colonialisme. Certaines conversions de chefs d'Etat (Albert/Omar Bongo, par exemple) ont pu paraître de circonstance : elles sont, le plus souvent, dues à la rupture générale des relations des Etats d'Afrique noire avec Israël, à l'occasion de la guerre d'octobre 1973. Depuis, l'infiltration sioniste a, progressivement, repris. Sa propagande utilise

surtout deux arguments : la solidarité avec les Noirs, anciennes victimes des esclavagistes arabes ; l'antiracisme bien connu d'un Etat dont les relations privilégiées avec les champions de l'*apartheid* ne devraient pourtant faire de doute pour personne.

Ce qui complique la situation, ce sont les ingérences extérieures. La presse « occidentale » s'acharne sur les méfaits de sa bête noire, le colonel Gaddâfi (4). Mais elle oublie d'autres interventions infiniment plus dangereuses pour creuser un fossé entre chrétiens et musulmans. Déjà, en 1953, le regrettable Mgr Marcel Lefebvre, alors évêque de Dakar, écrivait, en janvier, dans le n° 46 d'*Ecclesia*, ces lignes prophétiques : « Ou l'Afrique suivra ses aspirations profondes de simplicité, d'honnêteté, de religion — et elle se fera catholique ; ou, sous des dehors religieux, elle se confirmera dans ses vices de polygamie, de domination du faible, de superstition, et elle s'abandonnera à l'Islâm... Seule, la religion catholique... prescrit aux inférieurs le respect et l'obéissance. » Qui donc a souligné qu'Idi Amin Dada, avant d'expulser, en mars 1972, ses 500 « conseillers » israéliens, avait, pendant dix ans (depuis 1962), été soutenu et porté aux nues puis au pouvoir par l'Etat juif (5) ? Les minorités musulmanes en Afrique noire ne joueront librement leur rôle que lorsque les chrétiens les jugeront et les traiteront avec plus d'objectivité et lorsque cesseront les manigances d'Israël.

#### COMPROMIS EN UNION SOVIÉTIQUE ?

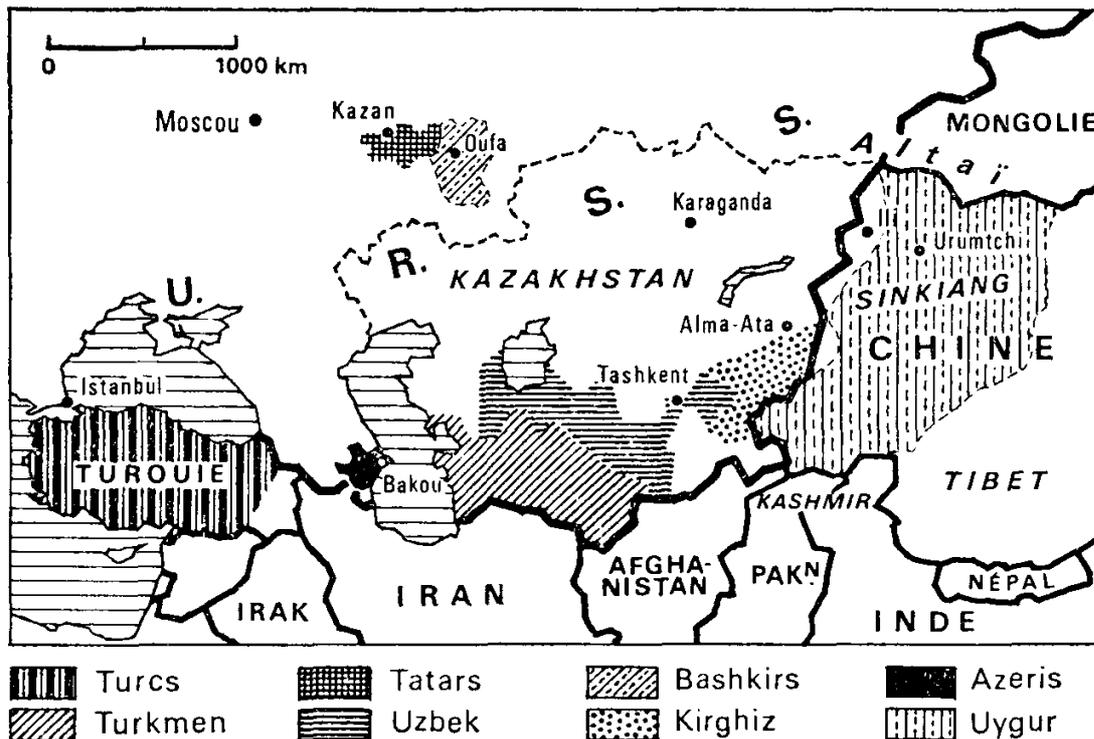
Les attaques contre l'URSS sont à la mode. Les « nouveaux philosophes » — je veux dire : « les précieuses ridicules » — se sont fait une spécificité des dénonciations du *Goulag*. Leurs excès finissent par compromettre la cause des droits de l'homme. A les en croire, toutes les religions seraient persécutées en Union soviétique. Comme s'il était conforme à la vérité de mettre sur le même pied les chrétiens orthodoxes russes, les catholiques ukrainiens ou lituaniens et les musulmans d'Asie centrale ou du Caucase. La situation réelle est beaucoup plus complexe, comme j'ai pu m'en rendre compte, après trente ans de recherches (6) couronnées par un voyage sur place en juin 1979. Tout récemment encore, on pouvait penser que la vie des musulmans soviétiques était entravée par de constantes injustices.

(4) Que la presse s'obstine, en France du moins, à écrire « Khadafi ».

(5) Voir *Entebbé*, par Y. BEN-PORAT, tr. fr., Hachette, 1976, chap. VI, p. 97-111.

(6) V. MONTEIL, *Essai sur l'Islâm en URSS* (*Revue des Etudes islamiques*, 1953) et *Les musulmans soviétiques*, Paris, Ed. du Seuil, 1957.

Mais un tournant décisif est pris en 1973, lorsque sont connus les résultats définitifs du recensement de 1971. A condition de considérer (de supposer) que les groupes musulmans recensés comme tels en 1897 le sont restés en 1971, les observateurs européens ou américains estiment que les « musulmans soviétiques » de l'Asie centrale, du Caucase et de la Volga seraient 50 millions environ, grâce à un



Les musulmans soviétiques

taux de natalité très supérieur à celui des Slaves (les familles de 10 enfants ne sont pas rares). Cette minorité religieuse est aussi une minorité ethnique, puisqu'elle se compose surtout de Turcs ou de turcophones. Là-dessus, deuxième hypothèse : dans vingt ans, en l'an 2000, si la fertilité biologique se maintient au même rythme, les musulmans soviétiques seraient 100 millions et constitueraient le principal bloc majoritaire, devant les Russes, les Ukrainiens et les Biélorussiens (7). Cependant, les spécialistes soviétiques — qui s'intéressent de plus en plus à ce problème — distinguent six catégories de musulmans dans leurs frontières. Ils y comprennent même les athées, en remarquant que ceux-ci sont circoncis, se marient à la mosquée et se font enterrer dans les cimetières musulmans.

(7) L'URSS a 261 millions d'habitants en 1978.

Les relations des minorités musulmanes par rapport au pouvoir soviétique sont nuancées. D'une part, une « vitrine » officielle expose, pour les visiteurs étrangers, les interlocuteurs privilégiés ou *muftis* (jurisconsultes) des quatre « directions spirituelles » dont la principale, celle de Tashkent, coiffe les Sunnites d'Asie centrale et du Kazakhstan, tous de rite hanéfite (comme en Turquie). Celle-là publie, en quatre langues (uzbek, arabe, français et anglais), une revue : *Les musulmans de l'Orient soviétique*, qui paraît depuis 1968 et donne des renseignements pleins d'intérêt. Il en ressort, notamment, que le vieil antagonisme entre le communisme et l'Islâm n'est, au moins tactiquement, plus de mise, puisque l'un et l'autre ont pour objectif la justice sociale. Au Congrès islamique de Tashkent, en 1970, on a pu entendre des « religieux » du Caucase déclarer : « Nous pouvons dire sans nous tromper, tout à fait catégoriquement, que l'ordre capitaliste construit sur l'injustice et l'exploitation doit disparaître et doit être remplacé par un ordre socialiste construit sur des lois justes. » Ou encore : « Les dirigeants soviétiques ne croient ni en Dieu, ni en Son Prophète... Pourtant, ils appliquent les lois que Dieu a dictées et que Son Prophète a expliquées. » Au Congrès de Moscou, en juin 1977, les participants musulmans ont fait l'éloge de la « détente » et mis en évidence « les idées avancées de l'Islâm... les plus humaines ». La Constitution de 1977 est vantée : « On ne saurait trouver ses principes en contradiction avec la loi religieuse (*sharî'a*) » (8). D'ailleurs, « les musulmans de l'Union soviétique... ont pris une part active à l'édification du socialisme en URSS ». Tel est le début du message adressé, par les quatre *muftis*, au « cher Leonid Ilytch Brejnev », pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution d'Octobre (9). Tel est le point de vue officiel. En pratique, on retiendra d'autres réalités moins rassurantes.

D'abord, accusées de « collaboration » avec les troupes allemandes, certaines « nations » musulmanes avaient été déportées par Staline en Asie centrale, en 1943 et 1944. Les Tatars de Crimée (200 à 500 000) ont été amnistiés en 1956, mais ne sont toujours pas autorisés à rentrer chez eux. Aux postes de décision et de pouvoir du Parti, les « musulmans » sont écrasés par la prépondérance des Russes et des Ukrainiens. Il en est de même dans l'Armée rouge où le russe est la langue commune du « peuple soviétique ». Théoriquement, les musulmans sont libres de glorifier leur passé et leurs grands hommes — Tamerlan, par exemple, dont le mausolée à Samarcande, fort bien

(8) Revue *Les musulmans de l'Orient soviétique*, Tashkent, 1977, n° 4.

(9) *Ibid.*, p. 1.

restauré, est proposé à l'admiration des visiteurs. L'épopée nationale kirghize, *Manas*, n'est plus condamnée comme pendant les années 50, mais, même à Frounzé, elle est introuvable en librairie. Pourtant, dans les Républiques musulmanes, j'ai pu constater, en juin 1979, que les « nationaux » (autochtones) parlent généralement turc entre eux. Je rapporte deux impressions plutôt favorables. D'une part, même si les musulmans soviétiques ne sont pas les maîtres chez eux (le riche et vaste Kazakhstan a 15 millions d'habitants, dont un tiers seulement de Kazakhs), ils paraissent à l'aise, ne sont pas humiliés et, si la vie des confréries religieuses (officiellement attaquée) reste, quoique discrète, importante et active, ils savent, d'autre part, que le temps travaille pour eux, que les Russes auront de plus en plus besoin de leur force de travail et que leur croissance biologique rend probable, pour l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, leur accès au pouvoir réel. Dans ces conditions, pourquoi se révolter, quand on n'est pas encore le plus fort, mais lorsqu'on sait qu'inéluctablement le jour viendra ?

#### AFFRONTEMENT ARMÉ AUX PHILIPPINES

Sur 40 millions d'habitants aux Philippines on compte environ 4 millions de musulmans, appelés *Moros* depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, qui vivent dans la grande île du sud : Mindanao, dans les îles Sulu et Palawan, et aussi dans la *terra irredenta* de Sabah (au nord-ouest de Bornéo, aujourd'hui rattachée à la « Grande Malaisie »). L'Islâm semble avoir été introduit aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Il était en pleine expansion quand les Espagnols arrivèrent à Manille, en 1570. Ils y trouvèrent un *Raja* musulman, de la famille royale de Brunei (à Bornéo). Du coup, la propagation de l'Islâm fut freinée et dut se cantonner à ses places fortes méridionales de Mindanao et des Sulu, malgré des succès prometteurs dus en particulier (mais non exclusivement) à « une forme de prénationalisme » (10), concrétisée par la suite en face des conquérants espagnols. Pour ceux-ci, les autochtones des Philippines, païens puis chrétiens, sont des « Indiens » (*Indios*) et les musulmans des « Maures » (*Moros*). Les mots *Filipino* et *Cristiano* devinrent synonymes : *in brief, the Moro was, to him own mind, neither a slave nor a Filipino* (10). Devenus minorité religieuse, mais non ethnique, ces *Moros* résistèrent aux Espagnols pendant trois siècles, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup>. Ce sont les *Moro Wars*, au cours desquelles les jésuites (surtout), en pré-

(10) César Adib Majul, *Muslims in the Philippines*, Manille, août 1971.

textant de conversions forcées au christianisme, se servirent des Philippins chrétiens, les *Indios*, pour un combat fratricide contre les Philippins musulmans, les *Moros*. Certaines populations *moros* furent déportées dans l'île du Nord (Quezón), tandis que leurs plantations du Sud étaient détruites. Après quoi, vint le colonialisme américain (1898-1946), avec la répression brutale exercée par les généraux Leonard Wood (1906) et John J. Pershing (1913) (11). Cette longue histoire, encore mal connue, explique qu'aujourd'hui encore, aux yeux des chrétiens majoritaires, on ne puisse être un bon citoyen si l'on est musulman. De leur côté, les *Moros* ont tendance à « considérer le gouvernement central comme un gouvernement étranger » (12).

Depuis 1960, les musulmans du sud des Philippines sont en révolte ouverte et, le 23 septembre 1972, le Président Marcos a proclamé la loi martiale. En 1978, les trois quarts de l'armée philippine (75 000 hommes) sont engagés, aux côtés de 40 000 « Rats » (*Ilagas*) chrétiens, contre les quelque 50 000 volontaires musulmans du « Front Moro de Libération nationale », dont le chef, Nur Misuari, réside généralement en Libye. C'est, du reste, à Tripoli qu'un accord de cessez-le-feu, vite rompu un an plus tard, a été signé en décembre 1976, sous les auspices de la Conférence islamique. Mais on aurait tort de croire qu'il s'agit d'un conflit de nature religieuse. La réalité est différente et certains jésuites eux-mêmes en conviennent. Les chrétiens du Nord (Luzón) déferlent sur les îles du Sud (Mindanao surtout), pour prendre aux musulmans leurs terres ancestrales, avec la complicité du gouvernement central, en recourant au procédé illégal du *land-rubbing*, qui consiste à produire de faux titres de propriété obtenus, par corruption, du « Bureau des Terres ». Le régime de Manille est affairiste et corrompu, les Etats-Unis et le Japon tiennent les forces de production économique, la misère est générale (le revenu moyen par tête et par an des paysans ne dépasse pas 200 \$), ce qui explique les résultats surprenants d'un sondage de 1970 : 60 % des Philippins opteraient pour la nationalité américaine si l'archipel était rattaché aux Etats-Unis. En attendant, menacés de génocide, les *Moros* comptent des milliers de morts et plus d'un million d'entre eux ont été chassés par la force de leurs terres, dans les quatre provinces méridionales où ils étaient majoritaires et où ils n'occupent plus que 17 % des surfaces cultivées. Malgré des

(11) Voir *The Philippines Insurrection against the United States*, par le capitaine John R. M. TAYLOR, Pasay City, 1971, 5 vol. (*hors commerce*).

(12) Cf. n. 10.

cadres de haut niveau, formés au Caire ou à l'excellente Université de Marawi (à Mindanao), les musulmans philippins sont écartés des centres de décision et du pouvoir d'une « nouvelle société » — dont on me disait, à Manille, en mai 1973, que « c'est Cuba, avant Castro » (13).

#### ISRAËL : DISCRIMINATION ET RÉPRESSION

En octobre 1979, l'Etat d'Israël a, officiellement, 3 806 600 habitants, dont 612 500 Arabes palestiniens, soit une minorité (surtout musulmane, mais en partie druze (14) et chrétienne) de 16 % environ. Tout ce qui touche à Israël est un sujet tabou, mais l'exploitation systématique de la presse hébraïque (15) ne laisse aucun doute sur le fond du problème. Analysant « les racines du mal », l'ancien président du Congrès juif mondial, Nahum Goldmann, écrivait — cette fois dans *Le Monde* du 29 mai 1970 : « Non seulement nous n'avons pas compris la psychologie des Arabes, mais nous avons nié toute responsabilité dans ce qu'ils considèrent comme la grande injustice qui leur a été faite. Ils estiment en fait que nous leur avons pris une patrie dans laquelle ils étaient majoritaires depuis des siècles... Le fait qu'ils n'aient pas gouverné ce pays est secondaire : des dizaines d'autres peuples ont accédé récemment à l'indépendance et personne ne songerait à leur contester le droit de l'acquérir, sous prétexte qu'ils ont été soumis à une domination étrangère. » L'Etat « juif et sioniste » proclamé le 14 mai 1948 n'a toujours pas de Constitution. Mais ses fondements juridiques (Loi du retour et Loi sur la nationalité) confirment sa nature « raciste » (16) et discriminatoire. La minorité arabe (qui n'a pas le droit au service militaire) (17) est victime d'une ségrégation dans tous les domaines : résidence, circulation, logement, emploi, enseignement, etc. L'accaparement des

(13) Le meilleur ouvrage de référence, paru aux Presses de l'Université de Quezón City en 1973, *Muslims in the Philippines*, est dû à César ADIB MAJUL, dont le cas me paraît exemplaire. Marié à une Hollandaise d'origine catholique (d'où son premier prénom : César), fils d'un Syrien chrétien fixé aux Philippines, converti à l'Islâm en 1955 (il dirige une association dite CONVISLAM), il est, après des études supérieures à l'Université Cornwell aux Etats-Unis, professeur de philosophie à l'Université nationale des Philippines (UPI). C'est un ardent nationaliste musulman qui déteste les Yankees et (sauf exception) les jésuites.

(14) Ismaéliens initiatiques (30 000), minoritaires dans la minorité, privilégiés par Israël.

(15) En français : *Eurabia*, bi-mensuel, 5 rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris.

(16) « Race » au sens courant (erroné) de ce mot. Il n'y a pas plus de « race » juive que de « race » arabe. Voir *Le racisme de l'Etat d'Israël*, par Israël SHAHAK, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, tr. fr., Paris, 1975.

(17) A l'exception des Druzes.

terres arabes est particulièrement scandaleux : en effet, le Fonds national juif gère environ 90 % du territoire de l'Etat d'Israël, à la suite de mesures coercitives (interdictions, confiscations, expulsions), ces terres « sauvées » ne pouvant être ni achetées, ni louées, ni même cultivées par des non-juifs. Près de 400 villages arabes ont été rasés — « jusqu'à leurs pierres tombales » — et des *kibboutz* ont ainsi pu être édifiés... sur le désert. Les Bédouins du Néguev (60 000 environ) devront être expulsés pour permettre l'implantation d'aéroports militaires américains, en remplacement de ceux que les Israéliens évacueraient au Sinaï (18). Ces « citoyens israéliens » sont, selon le ministre Sharon, « des étrangers qui colonisent la terre de la patrie ». Des villes juives nouvelles sont construites, notamment en Galilée, tandis que chaque famille arabe ne possède même pas la moitié d'un hectare... en 1963 (et ce chiffre n'a cessé de diminuer depuis) (19). C'est un journaliste israélien qui le constate récemment (20) : « Il serait temps que le gouvernement se réveille et regarde la réalité en face, en reconnaissant : le manque d'emplois pour les étudiants arabes diplômés de l'Université et pour les intellectuels arabes ; le surpeuplement intolérable des villages arabes et l'absence de projet pour leur développement ; les expropriations non justifiées de terres arabes ; l'absence de moyens d'éducation convenables et d'efforts pour l'intégration sociale de cette minorité. »

Il n'y a pas, dans l'Etat d'Israël, de loi contre la discrimination. Et pourtant... comme le montre un exemple récent (21), « la discrimination dans la répartition des prestations sociales en Israël n'est pas un fait nouveau. Depuis des années, il existe en ce domaine un fossé entre le traitement de la population juive et celui qui est réservé à la population arabe... La mesure qui vient d'être prise constitue un précédent tendant à faire supporter à la seule population arabe le poids de l'augmentation des prix. Elle ajoute une discrimination nouvelle... La détérioration des relations entre Juifs et Arabes en Israël présente une similitude inquiétante avec ce qui se passe dans certains autres pays. La discrimination sociale et économique à l'encontre des minorités ; le pouvoir absolu exercé par la majorité sans participation de ces minorités ; la poursuite, sur le plan national, des objectifs de cette majorité dominante, et la priorité donnée à des valeurs et des symboles auxquels la minorité ne peut s'identifier ; les empêchements mis à l'expression des « différences » et le fait de

(18) Voir article de Uri AVNERY dans son journal *Ha-Olam haze* du 8 août 1979.

(19) Amnon KAPELIOUK, *Le Monde* du 1<sup>er</sup> juin 1976.

(20) *Ha-Aretz* du 2 mars 1979.

(21) Article de BEN-BINISHTI dans *Ha-Aretz* du 15 août 1979.

considérer leur tradition avec mépris, tandis qu'on exalte la supériorité culturelle et matérielle de la majorité : ce sont autant de facteurs qui conduisent sûrement au déclenchement d'un conflit ethnique qu'il serait presque impossible de régler une fois atteint le point de non-retour ».

En 1978, le Pr Israël Shahak estimait à plus de 200 000 le nombre d'habitants des territoires occupés travaillant sur le territoire israélien. « Parmi eux, des enfants de 7 à 12 ans. En majorité « irréguliers », ils n'ont pas le droit de passer la nuit en Israël, ce qui entraîne pour eux, en transports quotidiens, des frais qui peuvent atteindre les deux tiers de leur (maigre) salaire net » (22). Mais la police ferme les yeux quand les employeurs juifs « s'arrangent » pour enfermer leurs ouvriers arabes dans des hangars fermés de l'extérieur. On a parfois retrouvé ainsi de jeunes Palestiniens brûlés vifs. La télévision israélienne a filmé des scènes de brutalité telles que l'on a pu écrire : « La société qui nous est apparue à travers ces images était véritablement répugnante. Aucun reportage sur la Rhodésie ou l'Afrique du Sud n'aurait pu être pire » (23). Après l'adoption, par le gouvernement Begin, de la loi rétablissant la peine de mort pour les « terroristes palestiniens », Uri Avnery a fait ces observations pertinentes (24) : « Le texte adopté évoque le cas où les « terroristes » auraient commis des actes particulièrement cruels, mais il ne donne aucun critère pouvant déterminer ce degré de cruauté. De sorte que la formule peut être appliquée en n'importe quelle circonstance, le jugement rendu faisant ensuite jurisprudence. Le seul critère dont il soit fait état porte non pas sur la nature de l'acte, mais sur la personne qui l'a commis. Ceci permet de faire une claire distinction entre un criminel juif qui aurait jeté une grenade dans un *night-club* bourré de monde, qui aurait pris des otages et tué des enfants, et le terroriste arabe qui aurait fait la même chose... (En réalité), cette guerre entre nous et les Palestiniens est une sale guerre. »

Bien entendu, il serait artificiel de dissocier le cas de la minorité arabe en Israël de celui de la population des « Territoires occupés ». Les deux problèmes sont connexes. Or, il est significatif d'apprendre (25) que, « depuis 1972, le nombre de déserteurs dans l'armée israélienne est en augmentation croissante et atteint près de 7 % en 1978 ». Un groupe de 27 étudiants juifs ont écrit, au ministre de la Défense, qu'ils refusaient de servir dans les Territoires

(22) *Events*, 23 mars 1979.

(23) Uri AVNERY, dans *Ha-Olam haze* du 22 février 1979.

(24) Dans *Ha-Olam haze* du 9 mai 1979.

(25) *Ha-Aretz* du 23 juillet 1979, citant les chiffres de l'état-major.

occupés, où « la présence de l'armée signifie une répression permanente, la perpétuation d'un abîme de haine entre Israéliens et Palestiniens, entre la jeunesse des deux pays, et la liquidation de toute chance de paix entre les deux peuples ». Et, au cours d'un entretien avec le journal qui a publié leur lettre (26), ces réfractaires ont ajouté : « Il faut lutter, en Israël, contre toutes les formes de discrimination, pour une véritable démocratie qui reconnaîtra à tous les citoyens des droits égaux... Celui qui accepte de servir dans les territoires occupés perd son humanité. Au mieux, il se contentera d'insulter les gens. Au pire, il utilisera la violence. Il se comportera comme un occupant classique ». On saluera ici une prise de conscience — même limitée —, de la part de certains Juifs israéliens, en face des mesures discriminatoires, et, pis encore, dont la minorité musulmane (ou islamochrétienne) en Israël est injustement victime (27).

(26) *Al-Hamishmar*, journal du parti MAPAM, le plus militariste de tous, numéro du 10 août 1979.

(27) Pour en savoir davantage, je renvoie à mon *Dossier secret sur Israël : le terrorisme*, Paris, Guy Authier, Diffusion Hachette, 1978, qui a obligé l'éditeur à déposer son bilan : bel exemple de la liberté d'expression !